

N° 2024-028

**AFFECTATION DU RESULTAT DE D'EXPLOITATION 2023 – BUDGET
ANNEXE TRANSPORTS SCOLAIRES**

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-sept mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 14 mars, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI Michel est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, LIMONTA VERTHIER Muriel, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose,

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume.

Absents excusés :

Mme ASTIER Fabienne, FAGGIANELLI Evelyne (donne pouvoir à Mme BERARD), FAVRE Maryse (donne pouvoir à M. FAVRE), VILLIEN Michelle (donne pouvoir à M. GOSTOLI)

MM. MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à Mme GONTHIER-MAIRONI), SILVESTRE Jean-Louis (donne pouvoir à M. HANRARD)

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

dont pouvoir : 5

Il est rappelé qu'en comptabilité des services publics industriels et commerciaux (SPIC), le résultat d'exploitation de l'année N est inscrit en report à nouveau, en dépenses ou en recettes d'exploitation de la section d'exploitation de l'année N+1.

Le Conseil Communautaire, après avoir adopté le compte administratif 2022 du budget annexe transports scolaires, dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

| Affectation résultat 2023 / Transports Scolaires | |
|---|--------------------|
| | TOTAL |
| Section d'exploitation | |
| Résultat de l'exercice (A) | -43 472,84 € |
| Report à nouveau N-1 (B) | 69 009,70 € |
| Résultat à affecter (A+B) | 25 536,86 € |

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- nombre de votants : 26
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 26
- nombre de votes « pour » : 26

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE d'affecter au budget 2023 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

- L'excédent de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 25 536,86€

FAIT ET DELIBERE LE 27 MARS 2024.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AÏME
 COMMUNAUTE DE COMMUNES
 1002, AVENUE DE TARENTOISE
 BP 60 - 73212 AÏME-LA-PLAGNE CEDEX